

DÉLIBÉRATIONS

N° 27/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Marie-Pierre BATTISTUZZI, Maire.

16 présents
absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL,
M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, Mme VIGUÉ,
M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC,
Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE,
M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE,
M. THENIÈRES.

Mme BEDIN donne pouvoir à Mme DELRIEU
M. CHADEAU donne pouvoir à Mme BATTISTUZZI
M. DURAND donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Stéphanie CAVAL a été élue secrétaire.

**OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) –
PROPOSITION D'UNE LISTE EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur départemental des finances publiques a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 21 mai 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des noms suivants :

- CAVAL Stéphanie
- BONNET Joël
- BEDIN Régine
- VOLPATO Jean-Marie
- DELRIEU Sophie
- LIGNAC Sandrine

.../...

AR Prefecture

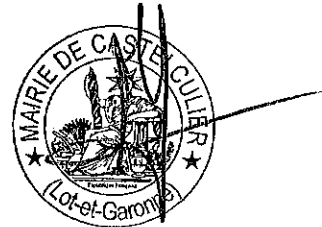
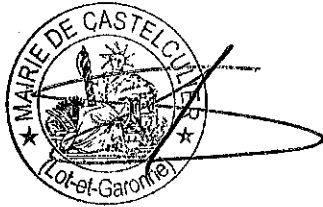
047-214700510-20260429-272026-DE
Reçu le 04/05/2026

- CHANTRAINE Stéphane
- MIRAMONT Jérôme
- LANUSSE Jean-Michel
- RAUDE Pascale
- GUTIERREZ Sylvie,
- ROBBE Sophie
- DURAND Frédéric
- LAVABRE Aurélie
- THENIÈRES Clément
- VIGUÉ Janine

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphanie CAVAL

Le Maire,
Marie-Pierre BATTISTUZZI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°28

DECISION MODIFICATIVE N° 1

(Vote de crédits)

Date de convocation :	16/04/2026	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	19
Nombre de membres présents :	16	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	19	Abstention :	0

L'an 2026, le 29 avril, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme le Maire, BATTISTUZZI Marie-Pierre

Présents : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL, M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, M. VIGUE, M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC, Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE, M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE, M. THENIERES

Procurations : M. DURAND à Mme CAVAL, Mme BEDIN à Mme DELRIEU, M. CHADEAU à Mme BATTISTUZZI

Absents :

Excusés :

Secrétaire de séance : Mme CAVAL

Objets : ATELIER-RELAIS DE CASTELCULIER

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615228 (011) : Entretien, réparations autres	3 465,00	75888 (75) : Autres	3 465,00
	3 465,00		3 465,00
Total Dépenses	3 465,00	Total Recettes	3 465,00

Certifié exécutoire par BATTISTUZZI Marie-Pierre, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le et de la publication le

A CASTELCULIER, le

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



DÉLIBÉRATIONS

N° 29/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Marie-Pierre BATTISTUZZI, Maire.

16 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL,
M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, Mme VIGUÉ,
M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC,
Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE,
M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE,
M. THENIÈRES.

Mme BEDIN donne pouvoir à Mme DELRIEU
M. CHADEAU donne pouvoir à Mme BATTISTUZZI
M. DURAND donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Stéphanie CAVAL a été élue secrétaire.

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et
D. 1411-3 à D. 1411-5 ;

VU le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de
désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Vu les listes présentées et remises au maire pendant la présence séance et dont il est donné
lecture ;

Ayant été rappelé par le maire qu'il n'y a ni panachage, ni vote préférentiel ;

Vu la mise à disposition de ces listes et la tenue du scrutin.

CONSIDÉRANT qu'outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de
3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal ;

Le Maire propose aux élus de présenter leur candidature :

Liste 1

Titulaires :

- M. Jean-Marie VOLPATO
- Mme Sandrine LIGNAC
- M. Joël BONNET

.../...

Suppléants :

- Mme Stéphanie CAVAL
- Mme Pascale RAUDE
- Mme Sophie ROBBE

Election de la CAO :

Nombre de suffrages exprimés 19 voix

Nombre de suffrages obtenus pour la liste 1 : 19 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

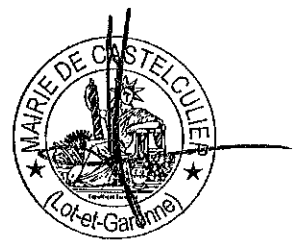
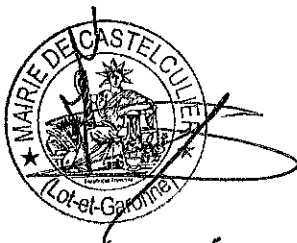
et voté à bulletin secret,

- **DÉSIGNE**, pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :
 - Membres titulaires :
 - M. Jean-Marie VOLPATO
 - Mme Sandrine LIGNAC
 - M. Joël BONNET
 - Membres suppléants :
 - Mme Stéphanie CAVAL
 - Mme Pascale RAUDE
 - Mme Sophie ROBBE
- **DECIDE** d'attribuer un caractère permanent à cette CAO.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphanie CAVAL

Le Maire,
Marie-Pierre BATTISTUZZI



DÉLIBÉRATIONS

N° 30/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Marie-Pierre BATTISTUZZI, Maire.

16 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL,
M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, Mme VIGUÉ,
M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC,
Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE,
M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE,
M. THENIÈRES.

Mme BEDIN donne pouvoir à Mme DELRIEU
M. CHADEAU donne pouvoir à Mme BATTISTUZZI
M. DURAND donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Stéphanie CAVAL a été élue secrétaire.

OBJET : CREATION COMMISSION MUNICIPALE DES MARCHES PUBLICS PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L. 2123-1,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n° 24/2026 le 20 mars 2026,

Considérant que la majorité des marchés publics passés sur la Commune de Castelculier sont conclus via une procédure adaptée.

Considérant que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché public à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 5 404 000€ HT et les marchés de fournitures et services jusqu'à 216 000€ HT.

Considérant que pour les marchés publics d'un montant supérieur à 60 000 € HT, à compter du 1^{er} avril 2026, concernant les fournitures et services, et 100 000 € HT pour les travaux, le Maire souhaite être accompagné d'un certain nombre de collègues élus dans la procédure de passation des marchés publics en procédure adaptée. Cette Commission sera chargée de déterminer la ou les offres économiquement les plus avantageuses et pourra également proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Le Maire propose au Conseil Municipal de créer une commission dénommée « Commission MAPA », le Maire rappelle qu'elle est Présidente de droit, et propose de désigner 3 membres minimum.

.../...

La commission se réunira autant que de besoin sur demande de Madame le Maire, afin d'analyser les offres remises dans le cadre d'une procédure adaptée, et de rendre un avis consultatif sur les offres proposées qu'elle aura analysé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **CREER** la Commission dite « Commission MAPA », et qu'elle sera composée de 6 membres, ci-dessous désignés
 - o M. Jean-Marie VOLPATO
 - o Mme Stéphanie CAVAL
 - o Mme Sandrine LIGNAC
 - o M. Joël BONNET
 - o M. Jean-Michel LANUSSE
 - o Mme Pascale RAUDE

AUTORISER Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette Commission

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphanie CAVAL

Le Maire,
Marie-Pierre BATTISTUZZI



DÉLIBÉRATIONS

N° 31/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Marie-Pierre BATTISTUZZI, Maire.

16 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL,
M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, Mme VIGUÉ,
M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC,
Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE,
M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE,
M. THENIÈRES.

Mme BEDIN donne pouvoir à Mme DELRIEU
M. CHADEAU donne pouvoir à Mme BATTISTUZZI
M. DURAND donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Stéphanie CAVAL a été élue secrétaire.

OBJET : CONVENTION DE RÉTROCESSION DES ESPACES ET ÉQUIPEMENTS COMMUNS – PROJET DE LOGEMENTS AVENUE JEAN MONNET

Une demande de permis de construire relative à la construction de 6 logements individuels et 24 logements semi-collectifs a été déposée le 9 mars 2026 par SA HLM DOMOFRANCE (domiciliée 110 avenue de la Jallère 33 300 BORDEAUX) sur les parcelles cadastrées section AE numéros 23,24 et 26.

Ce projet est actuellement en cours d'instruction sous le numéro PC 047051 26 00007, et la Commune de Castelculier a été saisie, dans le cadre de cette demande, afin d'obtenir l'accord du Conseil Municipal, de transférer dans son domaine public les voies et espaces communs de cet aménagement une fois les travaux achevés, comme le prévoit l'article R. 442-8 du Code de l'urbanisme.

Les équipements concernés sont : la voirie, les infrastructures de communications électroniques, les ouvrages de défense extérieure contre l'incendie, les espaces verts collectifs et les réseaux d'assainissement, d'alimentation en eau potable, d'éclairage public.

L'acte de rétrocession proprement dit sera établi par un notaire, en la forme authentique, et il n'interviendra qu'une fois lesdits équipements auront été réceptionnés contradictoirement et que toutes les réserves auront été levées. Le transfert de propriété ayant lieu sans indemnités de part et d'autre. Cet acte prévoira également une servitude de gestion au profit de l'Agglomération d'Agen en ce qui concerne les équipements relevant de ses compétences

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide, de :
.../...

AR Prefecture

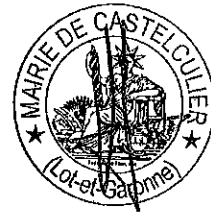
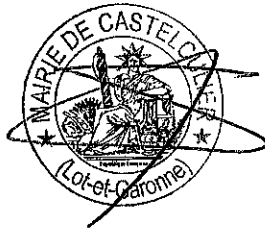
047-214700510-20260429-31.2026-DE
Reçu le 04/05/2026

- Approuver les termes de la convention de rétrocession proposée, et jointe à la présente,
- Autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention et tout acte se rapportant à cette affaire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphanie CAVAL

Le Maire,
Marie-Pierre BATTISTUZZI



DÉLIBÉRATIONS

N° 32/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Marie-Pierre BATTISTUZZI, Maire.

16 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL,
M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, Mme VIGUÉ,
M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC,
Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE,
M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE,
M. THENIÈRES.

Mme BEDIN donne pouvoir à Mme DELRIEU
M. CHADEAU donne pouvoir à Mme BATTISTUZZI
M. DURAND donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Stéphanie CAVAL a été élue secrétaire.

OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES AU SIVU DU CENTRE DE LOISIRS DE SAINT FERREOL

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de CASTELCULIER est membre du SIVU du centre de loisirs de Saint-Ferréol. Ce dernier assure la gestion du centre de loisirs de Saint-Ferréol pour le compte des communes de Boé, Bon-Encontre, Castelculier et Pont du Casse.

Également, elle informe l'assemblée, qu'à la suite des dernières élections municipales, et conformément aux articles L.5212-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et aux statuts du SIVU, il convient de procéder à la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants, pour représenter la Commune de CASTELCULIER au Comité Syndical du SIVU du Centre de loisirs de Saint-Ferréol.

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Le Maire invite les candidats à se déclarer.

Nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu

Délégués titulaires :

Mme Stéphanie CAVAL : 19 voix

M. Stéphane CHANTRAINE : 19 voix

.../...

Délégués suppléants :

M. Clément THENIERES: 19 voix

Mme Sophie DELRIEU: 19 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret :

- Désigne pour représenter la Commune de Castelculier au comité syndical du SIVU du centre de loisirs de Saint-Ferréol:

Délégués titulaires :

Mme Stéphanie CAVAL : 19 voix

M. Stéphane CHANTRAINE : 19 voix

Délégués suppléants :

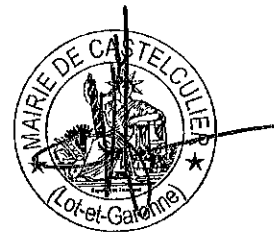
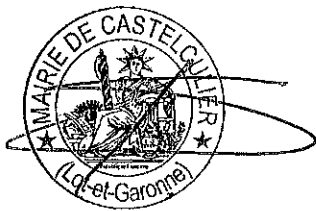
M. Clément THENIERES : 19 voix

Mme Sophie DELRIEU: 19 voix

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphanie CAVAL

Le Maire,
Marie-Pierre BATTISTUZZI



DÉLIBÉRATIONS

N° 33/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Marie-Pierre BATTISTUZZI, Maire.

16 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL,
M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, Mme VIGUÉ,
M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC,
Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE,
M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE,
M. THENIÈRES.

Mme BEDIN donne pouvoir à Mme DELRIEU
M. CHADEAU donne pouvoir à Mme BATTISTUZZI
M. DURAND donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Stéphanie CAVAL a été élue secrétaire.

OBJET : DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU SIVU FOURRIÈRE DÉPARTEMENTALE DE LOT-ET-GARONNE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Castelculier est membre du Syndicat intercommunal à vocation unique Fourrière départementale de Lot-et-Garonne. Ce dernier assure, pour le compte de la Commune de Castelculier, l'aménagement, la gestion, l'entretien, le fonctionnement et le développement d'une fourrière, à Caubeyres, dans le cadre de la mission dévolue à la Commune en ce qui concerne les animaux errants.

Le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués, au scrutin secret et à la majorité des suffrages.

Le Maire invite les candidats à se déclarer :

Nombre de suffrages exprimés : 19

Ont obtenu

Délégué titulaire :

Gilles CHADEAU: 19 voix

Délégué suppléant :

Régine BEDIN : 19 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, de :

- Désigner pour représenter la Commune de Castelculier au comité syndical du SIVU
Fourrière départementale de Lot-et-Garonne : .../...

AR Prefecture

047-214700510-20260429-332026-DE
Reçu le 04/05/2026

Délégué titulaire :

Gilles CHADEAU: 19 voix

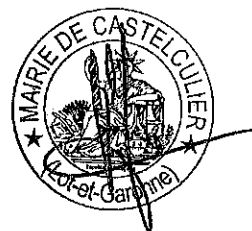
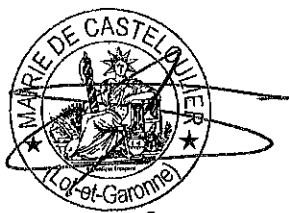
Délégué suppléant :

Régine BEDIN : 19 voix

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphanie CAVAL

Le Maire,
Marie-Pierre BATTISTUZZI



DÉLIBÉRATIONS

N° 34/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Marie-Pierre BATTISTUZZI, Maire.

16 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL,
M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, Mme VIGUÉ,
M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC,
Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE,
M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE,
M. THENIÈRES.

Mme BEDIN donne pouvoir à Mme DELRIEU
M. CHADEAU donne pouvoir à Mme BATTISTUZZI
M. DURAND donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Stéphanie CAVAL a été élue secrétaire.

OBJET : DÉSIGNATION CORRESPONDANT DÉFENSE

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Créée en 2001 par le Secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, la fonction de correspondant défense répond à la volonté d'associer tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans leur commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armée-Nation.

Il transmet les informations relatives à ces questions auprès du Conseil Municipal et des habitants de leur commune. La mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes :

- La politique de défense ;
- Le parcours citoyen ;
- La mémoire et le patrimoine.

Chaque commune de France est appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

A cet effet, il est proposé la candidature de Monsieur Gilles CHADEAU, en tant que correspondant défense. .../...

AR Prefecture

047-214700510-20260429-342026-DE
Reçu le 04/05/2026

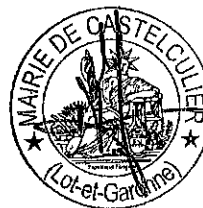
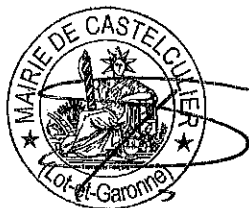
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner, en tant que correspondant de défense :
 - Monsieur Gilles CHADEAU

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphanie CAVAL

Le Maire,
Marie-Pierre BATTISTUZZI



DÉLIBÉRATIONS

N° 35/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Marie-Pierre BATTISTUZZI, Maire.

16 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL,
M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, Mme VIGUÉ,
M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC,
Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE,
M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE,
M. THENIÈRES.

Mme BEDIN donne pouvoir à Mme DELRIEU
M. CHADEAU donne pouvoir à Mme BATTISTUZZI
M. DURAND donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Stéphanie CAVAL a été élue secrétaire.

OBJET : LABELLISATION DE LA COMMUNE « VILLE ET VILLAGE D'ACCUEIL DES VÉHICULES D'ÉPOQUE »

Madame le Maire explique que la fédération française des véhicules d'époque (FFVE), est une association qui a pour mission d'encourager, de coordonner et de développer en France les initiatives en vue de la restauration, de la sauvegarde et de l'utilisation de véhicules d'époque. Elle attribue le label « Ville et village d'accueil des véhicules d'époque » aux communes qui favorisent l'accès et le stationnement des véhicules d'époque dans leur centre-ville. Pour l'obtenir, la ville ou le village doit démontrer sa qualité d'accueil en disposant d'attraits touristiques et en possédant un minimum d'activités dans son cœur de ville (commerces, restaurants, intérêts patrimoniaux et culturels...). Elle doit également identifier un ou des parking(s) gratuit(s) en cœur de ville, pouvant accueillir ces véhicules. Pour obtenir ce label, il s'agit de constituer un dossier de candidature, étudié par une commission.

Madame le maire précise que c'est le club des Automobiles Anciennes de l'Agenais qui est à l'initiative de cette demande de labellisation.

Il est à noter que cette labellisation n'engage aucun frais pour la commune mais peut par ailleurs avoir des retombées positives sur les commerces du centre-bourg, lors de la venue de ces véhicules.

En cas de validation du dossier, la commune doit assurer la promotion de son label dans ses différents supports et réseaux de communication, et organiser avec la FFVE une cérémonie d'attribution du label. A l'occasion de cette cérémonie, la FFVE remet à la commune trois panneaux « ville et village d'accueil des véhicules d'époque », dont la pose et l'entretien sont assurés par les services techniques de la commune.

.../...

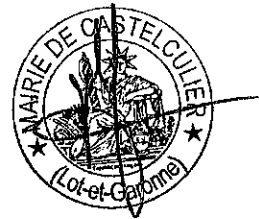
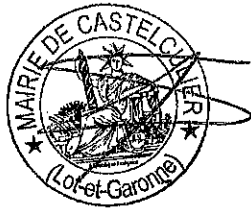
Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter que la commune puisse être labellisée comme Ville d'accueil des véhicules d'époque et d'identifier le parking de la salle des fêtes comme zone de stationnement de ces véhicules,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à déposer le dossier de candidature en vue de cette labellisation.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphanie CAVAL

Le Maire,
Marie-Pierre BATTISTUZZI



DÉLIBÉRATIONS

N° 36/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril
le Conseil Municipal de la Commune de CASTELCULIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Marie-Pierre BATTISTUZZI, Maire.

16 présents
0 absent

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : Mme BATTISTUZZI, Mme CAVAL,
M. BONNET, M. VOLPATO, Mme DELRIEU, Mme VIGUÉ,
M. LANUSSE, Mme RAUDE, Mme LIGNAC,
Mme GUTIERREZ, Mme ROBBE, M. CHANTRAINE,
M. GRIMA, M. MIRAMONT, Mme LAVABRE,
M. THENIÈRES.

Mme BEDIN donne pouvoir à Mme DELRIEU
M. CHADEAU donne pouvoir à Mme BATTISTUZZI
M. DURAND donne pouvoir à Mme CAVAL

ABSENT :

Mme Stéphanie CAVAL a été élue secrétaire.

OBJET : MARCHÉS GOURMANDS 2026

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le vif succès remporté par les marchés gourmands organisés au cours des dernières années et expose l'intérêt de renouveler ces animations en 2026 dans le cadre des manifestations estivales.

Madame le Maire propose trois dates pour l'année 2026,

- mercredi 24 juin – place de la mairie
- samedi 11 juillet – complexe sportif
- mercredi 19 août – place de la mairie

Elle précise que ces trois marchés gourmands seront essentiellement réservés aux producteurs exploitants pour la vente directe des marchandises, aux commerçants du village ainsi qu'aux artisans d'art.

Elle précise également que divers organismes seront au préalable consultés :

- Le Service Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- La Chambre des Métiers du Lot-et-Garonne
- La Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne
- La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- La Direction Départementale des Services Vétérinaires

et qu'un arrêté municipal entérinant l'organisation de ces marchés sera pris.

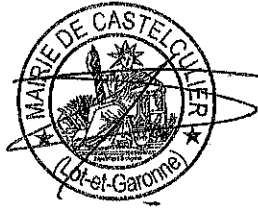
.../...

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le déroulement des trois marchés gourmands, le mercredi 24 juin 2026 et mercredi 19 août 2026 sur la place de la mairie, en soirée et le samedi 11 juillet 2026 au complexe sportif, en soirée,
- d'autoriser Madame le Maire à consulter l'ensemble des organismes concernés par l'organisation de ces marchés,
- d'autoriser Madame le Maire à prendre l'arrêté municipal correspondant aux 3 marchés gourmands.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus, pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Stéphanie CAVAL



Le Maire,
Marie-Pierre BATTISTUZZI

